

Mémoire d'Entente

Pour la mise en œuvre et l'adoption du portefeuille européen d'identité numérique

Les signataires s'engagent à unir leurs efforts afin d'assurer le déploiement le plus rapide, le plus large, le plus sécurisé et le plus interopérable possible du portefeuille européen d'identité numérique en France.

Conscients que l'identité numérique constitue le socle de la confiance dans le monde digital, les signataires reconnaissent la nécessité d'une coordination étroite entre les acteurs publics et privés pour atteindre un taux d'adoption élevé et rapide, tout en garantissant la souveraineté, la sécurité et l'inclusion de l'ensemble des citoyens et des entreprises.

L'agence France Titres, opérateur du ministère de l'Intérieur, s'engage à informer régulièrement les entreprises des évolutions réglementaires, des spécifications techniques ainsi que des discussions en cours au niveau européen. Elle veillera à ce que leurs retours soient pris en compte, afin d'assurer la meilleure adéquation entre les solutions proposées et les besoins du marché.

À cette fin, un dialogue structuré sera favorisé, en s'appuyant sur les instances représentatives de la filière (ACN, FnTC, CSF Logiciels et Solutions Numériques de Confiance...), afin de permettre des échanges continus et constructifs sur la mise en œuvre et le déploiement des portefeuilles d'identité numérique.

La métropole d'Angers, et ID Campus, espace fédérateur de la filière de l'identité numérique, offrent un espace privilégié de dialogue, d'expérimentation, de tests d'interopérabilité, pour le déploiement du portefeuille d'identité numérique.

Les entreprises signataires s'engagent à adapter leurs processus et solutions afin de les rendre compatibles avec les exigences du portefeuille EUDI, et à se préparer à la transition vers un écosystème « wallet ready ». Elles s'engagent à déployer dans la mesure du possible, les services et processus adaptés d'ici au lancement officiel du portefeuille, prévu en 2027.

Les signataires conviennent que l'adhésion du plus grand nombre de citoyens et d'entreprises constitue une condition essentielle à la réussite de l'identité numérique. Il en résulte la nécessité d'une information claire, transparente et régulière sur les fonctionnalités disponibles et les bénéfices concrets du portefeuille d'identité numérique.

Les signataires coordonnent leurs efforts de communication afin de sensibiliser les citoyens, ainsi que les acteurs publics et privés, en vue de l'adoption massive du portefeuille d'identité numérique, qui constitue un gain fondamental en matière de sécurité, de confiance numérique et de protection des données personnelles et des libertés publiques.

Un état des lieux sera réalisé au troisième trimestre 2026 afin d'évaluer les progrès accomplis et de déterminer dans quelle mesure le portefeuille pourra être opérationnel pour les citoyens et les entreprises à partir de 2027. Sur la base de cette évaluation, les signataires communiqueront conjointement sur les prochaines étapes, notamment en matière de déploiement et d'accompagnement des utilisateurs.

Ce Mémoire traduit une volonté de travail conjoint entre l'État et les entreprises, fondée sur la confiance et une ambition partagée de faire de la France un acteur de référence de l'identité numérique en Europe.

Les signataires confirment leur engagement à œuvrer ensemble à la construction d'un écosystème de confiance numérique robuste, innovant et inclusif, au service des citoyens et de l'économie française.

Les signataires



Alliance pour la confiance numérique



Les signataires

